



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL

Séance du 5 octobre 2015

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	ORDRE DU JOUR.....	3
1. -	Approbation compte rendu du comite du 5 juin 2015	3
2. -	Synthèse des réunions de Bureau des 29 juin et 25 septembre 2015.....	3
3. -	Avenant à la Convention d'affermage THD42	7
II.	INFORMATIONS GENERALES	7
a)	Présentation des Lois NOTRe et Transition Energétique	7
b)	Présentation de GEOLOIRE42.....	7
III.	QUESTIONS DIVERSES	8

Le 5 octobre 2015 à 16 h 30, s'est réuni, dans la salle auditorium « Espace Les Forézielles » à Montrond les Bains le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Fournier, Président du SIEL.

M. Fournier constate que la majorité des Membres est présente, soit 227 collectivités qui sont représentées ce jour.

M. le Président cède la parole à M. Claude Giraud, Maire de Montrond les Bains. Ce dernier remercie le SIEL d'avoir choisi à nouveau sa commune pour organiser son Comité.

M. Boris Bessenay, délégué de St Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

I. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION COMPTE RENDU DU COMITE DU 5 JUIN 2015

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués et donne la parole à l'assemblée pour toutes remarques qui pourraient intervenir.

M. Simone (St Barthélémy Lestra-CDC Collines du Matin) a noté que page 5/28, il est écrit « Convention PCET SIEL/Feurs en Forez », or Feurs en Forez n'adhère plus à cette Convention. Les Collines du Matin ont fait le choix de continuer. M. Fournier répond que cela sera précisé dans le prochain compte-rendu.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. - SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DE BUREAU DES 29 JUIN ET 25 SEPTEMBRE 2015

A – TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés – Bureaux des 29 juin, 25 septembre 2015

(pour un montant total HT de 30.946.865 euros dont 14.788.483 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	761.112	701.112
Eclairage public	2.920.798	552.427
Esthétique	2.124.333	737.400
Sécurisation	389.622	389.622
Réseau Fibre Optique	24.013.919	11.840.919
Réseau Télécom	158.175	23.147
Gaz	9.360	0
Energie	569.546	543.856

- **Dissimulation des réseaux des villages de caractère, aide supplémentaire** (Bureau du 29 juin 2015))

La commune de Marols a sollicité le SIEL pour la dissimulation des réseaux des hameaux de La Chabanne et L'Olme. Pour information, sur le département de la Loire, il existe 11 communes labellisées.

- **Dissimulation et extension des infrastructures de communication – aide du SIEL, bilan mi-année 2015** (Bureau du 25 septembre 2015))

Cette décision prise à titre expérimental sur l'année 2015 démontre un impact favorable pour les projets des collectivités sur la dissimulation des réseaux tout en préparant le déploiement de la fibre, qu'il convient de poursuivre.

b) Bornes de charge pour véhicules électriques

- **Marché de fournitures et équipement bornes de charges pour véhicules électriques** (Bureau du 29 juin 2015)

En date du 7 octobre 2013, le Bureau Syndical s'est positionné favorablement sur ce dossier et la demande d'aide auprès de l'ADEME. Un marché de fourniture de bornes sera lancé selon une procédure formalisée sans allotissement, tel qu'il a été défini dans le dossier de séance.

- **Contribution de la compétence bornes de charges pour véhicules électriques** (Bureau du 25 septembre 2015)

Les communes bénéficient d'une aide de 50% sur le montant total de l'opération (génie civil, pose et fourniture de la borne, raccordement électrique de la borne) avec un montant maximum de 13 k€ HT. Pour les opérations supérieures à 13 k€, le montant complémentaire serait facturé à la collectivité au taux de la commune pour les travaux d'électrification.

Concernant la maintenance des bornes, il a été proposé de ne pas faire supporter de charges aux collectivités et d'intégrer cette prestation dans la fourniture de la borne avec un délai de garantie de 3 ans

Concernant l'achat d'énergie, le SIEL le prendra à sa charge transitoirement sur 2 ans dans l'attente de mettre en place une Délégation de Service Public pour assurer l'exploitation globale.

B – SERVICE PUBLIC

- **GéoLoire42® Système d'information géographique Web Départemental** (Bureau du 29 juin 2015)

Monsieur le Président a rappelé l'historique des compétences optionnelles liées au cadastre numérisé et ce depuis 2003 et pour lesquelles 155 communes sont adhérentes. Il précise que l'ensemble du territoire sera numérisé fin 2015. Le cadastre ne transmettant plus les plans papiers aux collectivités, le SIEL assure la diffusion des fichiers informatiques à ces dernières. Des Comités de Pilotage (composé d'élus) et Technique (composé d'agents des collectivités) ont élaboré le phasage du projet en reprenant l'existant (gestion du cadastre, visualisation des données communales, des réseaux électriques, gaz...) et en ajoutant de nouvelles fonctionnalités : interface avec les logiciels d'instruction d'urbanisme, modules métiers : gestion des réseaux communaux, plateforme d'échanges et de partage (cahier des charges, échanges des données...), ouverture vers la mobilité (tablettes et Smartphones) et la consultation par le grand public (PLU...). Il est ainsi mis en place un portail d'accès avec authentification vers GéoLoire42.fr. En fonction des droits, l'utilisateur accède à différentes applications, données et éventuellement à sa partie administration du SIG. Le SIEL enrichit la base de données depuis des applicatifs métiers (éclairage public, THD, Réseau de chaleur). Les partenaires peuvent également mettre à disposition leurs données, soit via une intégration dans la base SIG, soit par la mise en place du flux Web.

- **Adhésion du SIEL à EPURES** (Bureau du 29 juin 2015)

EPURES est une association loi 1901 comptant 90 adhérents. Il s'avère intéressant de développer des synergies entre EPURES et le SIEL en matière d'échanges de données (GéoLoire42) et ainsi optimiser les expertises liées à l'aménagement du territoire et le service rendu aux élus pour l'aide à la décision.

- **Convention SIEL / Département de la Loire – Programme pluriannuel 2015-2020 programme d'actions** (Bureau du 25 septembre 2015)

Le Département de la Loire est adhérent du Syndicat et s'engage dans la maîtrise de l'énergie sur son patrimoine et le développement des énergies renouvelables. Il s'implique également dans le co-financement ou l'assistance de projets conduits par les collectivités.

Le SIEL intervient également pour réaliser ces actions soit en lien direct avec le Conseil Départemental ou soit en appui des communes. Une convention définit ce programme d'actions depuis 2002. Aussi, le Département de la Loire et le SIEL souhaitant poursuivre ce contrat pluriannuel et formaliser cet engagement pour accompagner le territoire ligérien dans le développement durable, une nouvelle convention, 2015/2020, a été signée.

- **Point sur l'assistance technique et constitution d'un groupement de commande pour l'aménagement du Bourg de St Marcel d'Urfé** (Bureau du 25 septembre 2015)

Pour l'opération d'aménagement du bourg de la commune de Saint Marcel d'Urfé, il est nécessaire de constituer un groupement de commande pour le choix d'un bureau d'études qui coordonnera les travaux sur réseaux secs et humides et de voirie, entre le SIEL, la commune de Saint Marcel d'Urfé, la Communauté de communes du Pays d'Urfé et le Syndicat des eaux de la Bombarde.

C – FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Bureau

- **Commission Consultative « Energie »** (Bureau du 25 septembre 2015)

La Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit d'instaurer entre les Syndicats d'Energies, Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité (AODE), comme le SIEL, et les Communautés (EPCI) incluses partiellement ou totalement sur son territoire, une Commission Consultative dans le domaine de l'énergie.

Cette Commission est composée d'un nombre égal de membres du Syndicat et des EPCI, soit 17 membres pour le SIEL et 17 membres pour les EPCI, la présidence étant assurée par le Président du Syndicat ou son représentant. Elle doit être créée avant le 1er janvier 2016.

Les membres du Bureau ont désigné les dix-sept élus qui représenteront le SIEL à cette Commission Consultative de l'Energie.

- **Autorisation d'ester en justice – St Martin la Plaine** (Bureau du 25 septembre 2015)

La commune de St Martin la Plaine demande le changement de son classement fixé dans le cahier des charges de concession de distribution publique d'électricité, et par voie de conséquence à percevoir la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE.

Les nombreuses réponses écrites et réunions organisées sur ce sujet n'ayant pas apporté satisfaction à la commune, cette dernière a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif de Lyon le 24 juillet 2015. Le SIEL a reçu notification de cette requête le 12 août. Un mémoire en réponse est en cours de rédaction.

b) Personnel

- **Arbre de Noël 2015 du CGAS** (Bureau du 29 juin 2015)

L'Arbre de Noël du CGAS du SIEL se tiendra le 16 décembre 2015 à St Just St Rambert.

- **Mise à disposition de locaux pour les Agents du SIEL au Coteau** (Bureau du 25 septembre 2015)

Les services du SIEL sont organisés par territoire pour apporter un soutien proche et personnalisé aux communes. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2016, le SIEL louera des locaux sis sur la commune du Coteau.

- **Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 et de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984** (Bureau du 25 septembre 2015)

c) **Comptabilité – Finances**

- **Signature de trois contrats d'emprunt pour le renouvellement des lignes de trésorerie** (Bureau du 29 juin 2015)

Trois banques ont répondu à la consultation relative au renouvellement du contrat annuel des lignes de trésorerie du SIEL : la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne.

- **Modification de la régie de Recette Budget Principal** (Bureau du 29 juin 2015)

Par délibération du 17 mars 2014, le Syndicat a créé une régie de recette pour facturer les photocopies aux collectivités. Il est proposé d'étendre ce service aux particuliers dans les mêmes conditions.

d) **Matériel et Fournitures**

- **Sortie inventaire du matériel informatique – Année 2015** (Bureau du 25 septembre 2015)

Il s'agit de la réforme du matériel informatique, inscrit à l'inventaire et aujourd'hui obsolète ou hors d'état. Le recyclage et l'élimination des déchets issus des équipements hors d'usage seront confiés à une entreprise spécialisée, conformément à la réglementation en vigueur.

e) **Locaux**

- **Nouveaux locaux SIEL – Levée des pénalités de retard** (Bureau du 29 juin 2015)

Sur les 21 lots allotés à la construction du SIEL, 9 ont subi des pénalités de retard en raison des difficultés rencontrées à la réception des travaux. Aujourd'hui, seuls 3 lots (Etanchéité, Carrelage / Faïence, Revêtements sols mince) sont en cours de procédure auprès du Tribunal Administratif. Aussi il convient de lever les pénalités pour les 6 autres.

D – ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

a) **Chaufferies Bois**

- **Vente de chaleur chaufferies bois / Roanne** (Bureau du 29 juin 2015)

Il est proposé la généralisation de la vente de chaleur sur le modèle de l'expérimentation d'Usson en Forez. Cela pourrait être appliqué aux chaufferies bois de Roanne –Matel et Arsenal- Des avenants aux conventions existantes seront rédigées. Le SIEL aurait à sa charge le contrat d'achat de combustible et la facturation de l'énergie produite (sortie chaudière bois). Le Syndicat continuera à gérer l'ensemble de la maintenance et de l'exploitation.

- **Chaufferie bois de Marlhès – prolongation de la durée de convention** (Bureau du 25 septembre 2015)

La commune de Marlhès a confié au SIEL la réalisation d'une chaufferie automatique au bois avec réseau de chaleur. L'installation a été mise en service en janvier 2012.

En 2014, la commune a demandé que soit intégré au loyer le coût de génie civil correspondant à la construction du local chaufferie situé au sein de la nouvelle maison de retraite.

Néanmoins, afin de ne pas pénaliser le prix de la chaleur vendue aux abonnés, la commune a sollicité le syndicat pour maintenir le loyer actuel et allonger la durée de convention.

- **Maintenance simplifiée des chaufferies bois** (Bureau du 25 septembre 2015)

Dans le cadre de l'exploitation des chaufferies bois réalisées en maîtrise d'ouvrage SIEL par transfert de la compétence « Production et distribution de chaleur », le syndicat délègue la maintenance préventive et curative à un exploitant privé.

Ce contrat de maintenance et dépannage est en adéquation avec la plupart des installations, notamment celles assurant le chauffage de bâtiments dits sensibles et impose à l'exploitant un certain nombre de contraintes en terme de délai de dépannage (4h), astreinte 7j/7 : 24h24, nombre illimité de dépannages. Cependant, ces charges annuelles de maintenance peuvent sembler élevées par rapport à un contrat de maintenance plus classique. Dans ce contexte, il semble opportun de mettre en place, pour certaines opérations, une maintenance simplifiée, moins contraignante pour l'exploitant et donc moins onéreuse. Deux gammes de maintenance (une complète et une simplifiée) pourraient ainsi être proposées, avec un choix express de la collectivité adhérente.

b) **Photovoltaïque**

- **Projets photovoltaïques sur Roannais Agglomération** (Bureau du 25 septembre 2015)

Roannais Agglomération est engagée dans une démarche « Territoires à Energie Positive » avec l'ADEME et la Région Rhône-Alpes. Par délibération du 25 juin 2015, Roannais Agglomération a validé le principe d'un partenariat avec le SIEL, pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur 18 bâtiments.

Désormais, des études complémentaires doivent être menées par le SIEL pour valider la faisabilité technico-économique de ces projets.

- **Projets photovoltaïques avec vente de surplus** (Bureau du 25 septembre 2015)

Il est possible de réaliser des installations photovoltaïques en ne vendant que le surplus d'électricité qui est produit par rapport à la consommation du bâtiment. Ce dispositif implique que la même entité juridique soit titulaire du contrat de « soutirage » (consommation) et du contrat « d'injection » (production).

Le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage et l'entretien de l'installation et la commune reste titulaire des contrats de soutirage et de vente d'électricité.

La commune rembourserait alors le SIEL sur le modèle des chaufferies bois, via un loyer annuel, sur 25 ans.

c) Compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique)

- **Evolution de bordereau de chiffrage de la télégestion** (Bureau du 29 juin 2015)

Devant le succès important de l'option SAGE, il convient de faire évoluer le bordereau de prix.

d) Actions en partenariat

- **Certificats d'Economies d'Energies (CEE) : contrat CDENERGY** (Bureau du 29 juin 2015)

L'outil de gestion des CEE, appelé CDenergy, est utilisé depuis 3 ans par les bailleurs et regroupements de bailleurs. Il est proposé aux Collectivités qui peuvent se regrouper avec d'autres abonnés CDenergy pour atteindre les seuils des dépôts. Un test concluant a été effectué auprès de 8 syndicats d'énergies en Rhône-Alpes.

- **SPL OSER – Pacte d'actionnaires et Règlement Intérieur** (Bureau du 29 juin 2015)

La Région Rhône-Alpes a initié en 2012, la création d'une SPL pour la réhabilitation très performante de bâtiments publics. Le SIEL est actionnaire de cette société qui peut apporter ingénierie et tiers financement pour les rénovations importantes.

- **Convention SYDER / SIEL** (Bureau du 29 juin 2015)

Le SYDER, membre de l'USéRA, souhaite que le SIEL l'accompagne dans le développement de la filière bois et notamment lors de la construction des chaufferies bois. A cet effet, une convention est rédigée.

- **Contrat de licence d'utilisation du logiciel PROSPER** (Bureau du 25 septembre 2015)

Le développement de l'outil web de transition énergétique PROSPER s'est achevé en fin de 1er semestre 2015. Celui-ci pourra être mis à disposition des collectivités ligériennes au moyen d'une option à la compétence optionnelle SAGE.

En parallèle, PROSPER a été présenté aux autres syndicats d'énergie de l'USéRA, ainsi qu'à la FNCCR, et il apparaît qu'un certain nombre d'autres départements seraient intéressés par ce type d'outil.

Une convention bi-partite de coédition règle le partage des droits entre le SIEL et Energies Demain (50/50 sur la propriété de l'outil)

Pour les syndicats d'énergies intéressés par PROSPER, un contrat d'utilisation de PROSPER sera contracté entre ce syndicat et Energie demain.

- **Convention de partenariat 2015/2018 entre le Parc Naturel Régional du Pilat (PNRP) et le SIEL** (Bureau du 25 septembre 2015)

Un travail de partenariat a été mené depuis de nombreuses années dans le domaine énergétique entre ces deux structures.

La Convention cadre est renouvelée et définit les grandes lignes de la coopération entre les deux syndicats pour la durée de la Charte du Parc (2008/2012) avec une Convention d'application précisant chaque année les objectifs à atteindre.

- **Expérimentation – Prévention de la formation de givre sur la station de ski de Chalmazel** (Bureau du 25 septembre 2015)

Afin de prévenir la formation du givre sur les pylônes de la station de ski de Chalmazel, le Conseil Départemental de la Loire a sollicité le SIEL pour conduire un test avec FLEXALEC (tissus chauffants électriques). Si le test s'avère positif (solution de dégivrage innovante), il sera nécessaire de réaliser l'alimentation électrique de tous les pylônes.

E – NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées aux différents bureaux.

Bureau du 29 juin 2015

- Bilan d'activités au 1^{er} juin 2015 service EECE

- THD42® phase de raccordement

• Bilan des travaux MDE, Certificats d'Economies d'Energies (CEE), Photovoltaïques, année 2015 – 1^{er} semestre

- Service d'Assistance à la Gestion Energétique (SAGE) – Syndicat Mixte Pays Roannais

- Projets photovoltaïques sur Roannais Agglomération

- Commissions géographiques

- Commission Consultative « Energies »

- Remise de deux PV de carence à ERDF dans le cadre de la mission de contrôle 2015

Bureau du 25 septembre 2015

- Statut de « zone fibrée »

- Thermographie aérienne – Communes de St Jean Bonnefonds, Sorbiers, La Talaudière

- Salon des Mairies, Paris 2015

- Bilan 2014 de la maintenance de l'Eclairage Public

M. le Président demande s'il y a des remarques.

Mme Dubien, Jeansagnière, souhaite des précisions sur les dissimulations et extensions des infrastructures portées à titre expérimental en 2015 : reconduction de cette opération et le coût pour les communes. M. Fournier indique qu'une simulation de la dépense a été présentée lors du Bureau. Il précise qu'il est plus intéressant de coordonner les travaux lorsqu'une chaussée est ouverte, cela en minore le coût, environ moins 25% sur l'ensemble des travaux. Cette démarche devrait se poursuivre dans les années futures. La simulation pour estimer le prix au kilomètre peut s'évaluer à 45.000 €.

3. - AVENANT A LA CONVENTION D'AFFERMAGE THD42

M. le Président donne la parole à M. Rossetti qui rappelle l'historique de ce dossier.

M. Rossetti précise qu'en octobre 2013, lors de la rédaction de la convention d'affermage, il était nécessaire de protéger le SIEL au cas où le dossier de financement n'aboutisse pas. Ainsi, il était acté que si cette convention de financement n'était pas signée au 30 octobre 2015, elle deviendrait caduque. Ce délai de deux ans semblait très suffisant pour les parties. Or, les délais d'instruction n'ont cessé de s'allonger : nouveau cahier des charges de l'Etat, nouveau service instructeur (la Mission Très Haut Débit a remplacé la Caisse des Dépôts et Consignations), évolutions constantes du secteur des télécom. Malgré cela, l'agenda établi en concertation avec la Mission Très Haut Débit, permettait que le dossier soit complet pour le 30 octobre 2015. Or, la Commission Européenne a sollicité l'Etat par une série de questions sur le plan France Très Haut Débit et a retardé de façon mécanique l'ensemble des dossiers de déploiement au niveau national. La Mission Très Haut Débit a demandé expressément au SIEL de modifier, par un avenant, le contrat de DSP. D'un commun accord, il a été proposé la date du 30 octobre 2016.

Le Comité, à la majorité et une abstention, accepte l'avenant proposé et autorise M. le Président à le signer ainsi que toutes pièces à intervenir.

II. INFORMATIONS GENERALES

a) PRESENTATION DES LOIS NOTRE ET TRANSITION ENERGETIQUE

M. le Président propose à M. Olivier Joly de présenter ce rapport. Ce dernier commence son exposé par la Loi NOTRE. Cette loi tend au renforcement de l'intercommunalité en composant avec un seuil démographique pour la constitution d'EPCI à fiscalité propre. Elle cherche aussi à réduire les syndicats intercommunaux par un transfert de compétences syndicales vers les communautés mais aussi vers d'autres syndicats, supra communautés. Un calendrier a été établi pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, la décision restant au Préfet. Il poursuit par la Loi Transition Energétique qui définit le rôle de chacun. L'Etat établit la Programmation Pluriannuelle à l'Energie (PPE). Sur les trois échelons suivant, le SIEL peut être partenaire pour l'élaboration et dans l'action à travers ses compétences, expertises et outils : la Région décide du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET), les EPCI à fiscalité propre établissent un programme d'actions dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et les communes fixent leur Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) annexé au PLU. Cette loi répartit aussi les compétences en matière énergétique et démontre qu'il y a nécessité de travailler en commun.

Une Commission Consultative de l'Energie sous l'égide du SIEL, vise à impulser une véritable coordination dans ce domaine.

b) PRESENTATION DE GEOLOIRE42

M. Fournier demande à M. Gilles Perache, d'introduire ce dossier, épaulé en cela par M. Rémi Russier, technicien du SIEL en charge du SIG WEB. M. Perache rappelle que les Collectivités sont en attente d'un outil SIG Mutualisé qui puisse répondre aux réglementations (instruction d'urbanisme, guichet unique...), offrir une mutualisation des compétences, de l'infrastructure informatique, des données et ainsi améliorer les échanges entre collectivités. Les objectifs de GEOLOIRE42 sont de remplacer les outils « cadastre » actuels du SIEL, apporter un équipement pour les communes dépourvues d'outil SIG, mettre en place une infrastructure de données spatiales, créer une interface avec les logiciels d'instruction d'urbanisme, ajouter des données communales, être une plateforme d'échanges et de partage (cahier des charges, échanges de données)... M. Russier, à travers un diaporama, explique l'utilisation de ce serveur et des possibilités très étendues qu'il propose.

Le planning de déploiement de GEOLOIRE peut se traduire ainsi : juin 2015, modèle contributif validé pour une durée de 6 ans, juillet 2015 : information des adhérents, septembre 2015 : tests de l'application, novembre 2015 : phase de déploiement, fin d'année 2015 : formation des utilisateurs. Le montant des contributions sera joint au Compte-Rendu.

M. Seytre, Thélis la Combe, souligne que, souvent, le plan cadastral, élaboré depuis des décennies, représente la propriété fiscale des individus et qu'il serait hasardeux de s'y appuyer. M. Russier confirme que des erreurs peuvent se répercuter, mais grâce aux remboursements des communes, ces plans cadastraux seront mis à jour, la vigilance est de rigueur.

Mme Elicot, CDC Pays d'Astrée, demande si les coordonnées exactes des réseaux sont nécessaires pour alimenter la banque de données. M. Russier indique que les plans cadastraux ne sont pas aussi précis comme un plan au 1/200^{ème}. Un relevé de « corps de rue » simplifié se met en place au niveau national. Une géolocalisation assistée par GPS est une bonne solution.

M. Bernat, CDC Val d'Aix et Isable, souhaite savoir si, à partir du logiciel, il est possible de retrouver, à partir d'une parcelle, des dates, intégrer le droit du sol et la demande d'urbanisme ou permis de construire. M. Russier

répond que pour l'instant seules les données de la matrice cadastrale existent. Au niveau du droit des sols, il existe des passerelles pour basculer vers une application des droits des sols et ainsi retrouver l'état d'avancement des différentes demandes. Au niveau de l'ADS, le SIEL travaille déjà en connexion avec GéoLoire42.

M. Fauvel, Chagnon, demande si les communes peuvent intégrer des demandes d'urbanisation car ce qui est présenté repose sur un SIG et une lecture de carte, il n'y a pas d'extension. M. Russier démontre que ce n'est pas seulement une carte car des données sont rattachées à cela, cependant l'urbanisme n'est pas géré par GEOLOIRE42.

Mme Marion, St Michel sur Rhône, constate qu'il y a développement des synergies avec EPURES en matière d'échanges de données. Est-il prévu de faire la même chose avec le Parc Naturel Régional du Pilat, notamment en matière des données du réseau électrique sur l'outil utilisé par le Parc ? M. Fournier précise qu'il existe une convention entre le SIEL et le Parc Naturel Régional du Pilat. Ce dernier a un logiciel qui communique avec SIG Loire42, qui donne accès aux réseaux secs et humides de son secteur sans information complémentaire.

M. Fauvel, Chagnon, souhaite des précisions au niveau des coûts et des tarifs. M. Russier explique que le SIEL prend à sa charge 50 % de l'investissement et le reste est répercuté via les contributions des adhérents.

III. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président présente la Commission Consultative « Energies ». Il rappelle sa composition et ses objectifs. Il insiste sur l'importance de cette Commission et la disponibilité des représentants pour siéger aux différentes réunions.

M. Fournier annonce que le prochain Comité se tiendra à VEAUCHE, à 17 h 00, Salle l'Escale.

M. Boigné, Balbigny, attire l'attention des membres du Bureau sur la difficulté à interpréter la lecture des documents portant sur les prises THD42. Il souhaite qu'une formation ou des éclaircissements soient apportés par le SIEL. M. Fournier répond que des informations techniques seront mises en place pour les communes qui le désirent.

M. Aubert, CDC Pays de St Bonnet le Château, demande s'il est encore possible d'adhérer au Groupement d'Achat d'électricité. M. le Président répond que le groupement est clos et ce pour trois ans. Pour information, il annonce que ce groupement d'achat a permis une économie annuelle de 500.000 euros sur le gaz, et 1,5 millions d'euros pour l'électricité, avec un prix ferme HT sur trois ans.

M. Fournier devant s'absenter, donne la présidence de la séance à M. Vercherand, 2^{ème} Vice-Président du SIEL.

M. Bonnefoy, CDC des Monts du Pilat, s'inquiète de son découpage qui devrait intervenir avec la création de la Communauté Urbaine de St-Etienne Métropole et le développement du THD42 sur son territoire par le SIEL, sachant que la compétence de la fibre optique remonterait à cette communauté urbaine. Mme Makareinis rappelle qu'il existe deux territoires, celui préempté par Orange (43 Communes de St-Etienne Métropole et 6 communes du Grand Roanne) et celui développer par le SIEL. Cela ne changera pas.

Un intervenant souhaiterait des précisions sur la SEM Soleil, le cautionnement du SIEL sur des projets hors du département de la Loire. Mme Makareinis explique que la SEM Soleil (**S**ociété d'**E**conomie **M**ixte **S**OLIDarité **E**nergie Innovation Loire) a été créée en 2010 pour des projets d'envergure. A l'époque le SIEL se positionnait sur des projets éoliens dans le nord-ouest du département. Des collectivités, sollicitées par des opérateurs, ont interpellé le Syndicat pour travailler ensemble et optimiser ainsi les installations. La SEM est composé par 15% de capitaux privés apportés par SERGIES, l'équivalent de la SEM Soleil dans la Vienne, qui agit dans le domaine du photovoltaïque, de l'éolien et de la méthanisation. Le SIEL est l'actionnaire majoritaire, avec toujours au moins 51 % des actions, pour conserver la maîtrise publique. Les autres actionnaires sont un collège de communes, d'intercommunalités et le Conseil Départemental qui détient 10% des actions aujourd'hui. Mme Makareinis précise qu'une Société d'Economie Mixte n'a pas de périmètre et peut intervenir dans toute la France sur demande. La Région Auvergne a sollicité la SEM Soleil pour un projet photovoltaïque sur le toit d'un Lycée Agricole Public. En effet, il était difficile de trouver un opérateur qui veuille bien intervenir avec ce concept qui est celui du Syndicat : solidarité, mutualisation et péréquation pour apporter la meilleure installation à cette structure. La SEM Soleil intervient toujours dans les projets éoliens, méthanisations... du département de la Loire. Le Syndicat se porte caution de la SEM Soleil, encore peu connue, pour « lui caler le dos » vis-à-vis des banques. Au fur et à mesure des opérations menées, ce besoin de caution ne sera plus nécessaire.

La séance est levée à dix-huit heures.